Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251216-N09BC161225-DE

Décision du bureau communautaire
N°09-BC16.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Bernard Le Breton, Président ; Marc Ropers, Christine Le Strat, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, Lionel Ropert et Jean-Jacques Videlo Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Stéphane du Pontavice, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris, Olivier Constant et Jean-Pierre Le Clainche membres.
Étaient excusés : Sylvette Le Strat, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Eric Le Denmat et Valérie Béra, membres.

Conservatoire - Résidence danse 2025-2026 — Collège Charles Langlais de Pontivy

Dans le cadre de la saison musicale et chorégraphique du conservatoire et du partenariat qui le lie au collège Charles Langlais, le palais des congrès de Pontivy et « danse à tous les étages », centre de développement chorégraphique national » pour la conduite de la Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD), il a été proposé de mettre en œuvre une résidence artistique avec la compagnie « Tché Za », autour du spectacle « Océan Indien ».

Le collège Charles Langlais s'est engagé de son côté à mettre à disposition de la compagnie les élèves de la classe CHAD, d'autres classes pour certains temps de la résidence, ainsi que les salles nécessaires au bon fonctionnement de la résidence et à assurer l'encadrement des différents groupes avec l'aide et la collaboration de l'équipe.
La compagnie « Tché Za » a été mise à disposition du collège par le conservatoire de musique et de danse, dans la limite des temps de préparation et de production de ladite résidence.

Le montant à la charge de Pontivy communauté s'élève à de 2978,10 € TTC couvrant la rémunération (salaires et charges) et divers frais, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en € TTC
Salaires et Charges Repas, frais de déplacements, diverses charges	**2 120,00** **1 358,10**	Pontivy communauté (25,56%)	**891.24**
		Département du Morbihan (60%)	**2 086,86**
		Participation du collège (14.44%)	**500,00**
Total	**3 478,10**	Total	**3 478,10**

Ceci exposé, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le plan de financement de la résidence danse entre le conservatoire de musique et danse et le collège Charles Langlais ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Morbihan, et à signer toute pièce relative à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté